

SESSION DU GRAND CONSEIL

## Finances, asile, plan directeur

En novembre, le budget et le plan intégré mission-financement ont fait l'objet de discussions animées. La dernière session de 2016 a également été passionnante en raison de la discussion menée en parallèle sur la stratégie fiscale.

**Hans Kipfer** et **Barbara Streit** ont souligné que la réduction prévue de l'impôt sur les bénéfices pour les personnes morales ne peut pas être financée par des diminutions dans le domaine de la formation ou du social.



Melanie Beutler

Une étape importante de la restructuration du domaine de l'asile dans le Canton de Berne a été faite avec la prise de connaissance de la stratégie globale dans le domaine de l'asile et des réfugiés jusque-là contestée.

**Marc Jost** a rappelé que 65 mio. de personnes sont en fuite et a soutenu, au nom du PEV, les deux objectifs de la stratégie: 1. intégration rapide des personnes pouvant rester en Suisse, et 2. renvoi rapide des requérants déboutés.

**Ruedi Löffel** a souligné, dans le cadre de la loi d'application de la loi sur les étrangers et l'asile, qu'il était juste et sensé d'accorder maintenant déjà un rôle aux communes et aux régions dans la prise en charge des requérants d'asile.

**Markus Wenger** s'est engagé en tant que motionnaire principal d'un groupe inter-partis pour l'introduction d'une taxe d'incitation lors de mise en circulation d'un véhicule à moteur. La majorité du Grand Conseil a considéré cela comme un gain pour les finances étatiques et l'environnement et a adopté un postulat.

Dans la discussion concernant le plan directeur 2030, **Martin Aeschlimann** a représenté le point de vue du PEV et **Mélanie Beutler**, en tant que membre de la commission de gestion, s'est engagée afin que des leçons soient tirées du gâchis qu'est le dossier



L'Hôtel du gouvernement à Berne.

du Foyer d'éducation de Prêles. Il sera réaffecté seulement quatre ans après une rénovation ayant coûté près de 40 mio. de francs. L'invitation à un recueillement organisé par la Présidente de fraction **Christine Schnegg** a été suivie cette année encore par de nombreux parlementaires. La chapelle de l'Hôtel du gouver-

nement était à nouveau pleine jusqu'au dernier rang. Que Dieu puisse planter des graines dans le cœur des décideuses et décideurs, pour leur vie personnelle ainsi que pour tout le canton de Berne.

Melanie Beutler-Hohenberger,  
députée au Grand Conseil



PEV

Construire des ponts dans le monde fribourgeois

Intéressé? Contactez-nous!

www.evpev-fr.ch/participer

info@evpev-fr.ch



### Financement de la vie politique

Les campagnes électorales et de votations deviennent pour nous aussi toujours plus coûteuses. Malgré tout, la Suisse est le seul pays d'Europe où le financement des partis et d'autres acteurs politiques n'est pas réglementé. Souvent les citoyennes et citoyens ne peuvent que spéculer sur qui se trouve derrière les campagnes et à quel point les entreprises, lobbies et particuliers à forte capacité financière sont impliqués financièrement. L'initiative populaire «pour plus de transparence dans le financement de la vie politique» remédie à la situation. Elle est soutenue par le PEV.

Téléchargement des formulaires de signatures:  
www.evpev.ch/fr/politique/campagnes.

PEV CH

## La réforme charge la classe moyenne et les plus faibles

**Le PEV reconnaît qu'une révision de la fiscalité des entreprises est nécessaire. Il rejette pourtant clairement la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III telle que présentée en votations le 12 février prochain.**

Actuellement, la Suisse présente une fiscalité basse pour les holdings internationales et autres sociétés à statut particulier. Au lieu d'un taux d'imposition de 12 à 24 %, ces entreprises ne payent souvent que 8 à 11 % et dans certains cas parfois même moins de 5 %. En raison des privilèges accordés à ces entreprises qui payent les impôts ici et non pas dans leur pays d'origine, la communauté internationale fait pression sur la Suisse. La réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III)



Barbara Streit

doit permettre de traiter toutes les entreprises sises en Suisse de manière égale. Parallèlement, des mesures cantonales et fédérales doivent permettre de garantir l'attractivité fiscale pour les entreprises internationales: suppression du régime spécial, instauration de «patent box», correction de l'impôt sur les bénéfices, etc.

### Déficits fiscaux considérables

Et les déficits fiscaux qui en résultent? Au gré des couleurs politiques, différentes sommes à neuf chiffres sont avancées, alors que la Confédération se refuse à publier des chiffres concrets. Il est pourtant vraisemblable que

les entreprises et les actionnaires profitent de la RIE III, alors que la classe moyenne et les plus défavorisés auront à porter les pertes avec des impôts plus élevés, d'autres mesures d'économie, des taxes croissantes, des primes explosant le plafond et des réductions de prestations. Les nouvelles échappatoires fiscales de la RIE III, adaptées aux entreprises internationales, seront également critiquées sous peu à l'étranger. La boîte à outil intégrée dans le droit fiscal, et mise à disposition des cantons grâce à la RIE III, va contribuer à accroître la concurrence fiscale au sein de la Suisse. Bâle-Ville, Genève et Vaud prévoient déjà de diminuer de moitié leur taux d'imposition pour les entreprises. Le Conseil-exécutif du Canton de Berne souhaite introduire des taux d'imposition plus bas, des déductions plus

importantes pour les coûts de recherches et développements, une patent box ainsi qu'un taux corrigé sur les bénéfices. De plus, pendant une période de transition de cinq ans, une partie des bénéfices devraient être imposés à un taux particulier afin d'amortir le «choc fiscal» lors de la disparition de la norme spéciale.

Le PEV Suisse et le PEV du Canton de Berne ont refusé très nettement la réforme de l'imposition des entreprises III. Un NON permet de recommencer le processus depuis le début et de baser cette indispensable réforme des entreprises sur de meilleurs fondements plus éthiques. **Un NON crée la base pour un meilleur dossier et plus d'égalité fiscale.**

Barbara Streit-Stettler  
députée au Grand Conseil

## Oui à deux arrêtés fédéraux

**Le PEV soutient la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération et la création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération.**

L'arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération demande que ces étrangers puissent obtenir la naturalisation facilitée sous certaines conditions.

### Une naturalisation facilitée

Le PEV s'est prononcé clairement en faveur de ces personnes qui sont entièrement intégrées. Les personnes nées en Suisse, dont les parents sont également nés en Suisse et dont les grands-parents ont passé plus de 20 ans principalement en Suisse, sont entièrement intégrées et, par conséquent, font partie de la Suisse. La disposition constitu-

tionnelle n'offre aucune porte d'entrée pour l'introduction postérieure d'une naturalisation automatique. Mais la naturalisation facilitée correspond à celle des conjoints de citoyens suisses. La nouvelle procédure engendre moins de charges administratives financières et en matière de temps – pour les personnes concernées et pour les autorités. Il n'existe plus de procédure écrite, plus de présentation devant une commission et pas de votation par une assemblée communale. Pour la troisième génération, ces démarches peuvent nous être épargnées ainsi qu'aux candidats.

### Fonds pour les routes nationales

Le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (Forta) doit permettre de corriger des lacunes structurelles et



Le PEV s'est prononcé clairement en faveur de la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération.

au fonds d'infrastructure ferroviaire, le Forta permet de mieux planifier et de mieux assurer les investissements nécessaires.

Cela conduit à une mise à égalité de la route et du rail.

Le fonds permet de créer des réserves afin d'amortir les variations de dépenses. La perméabilité entre les postes de dépenses permet aux sommes libérées, par exemple en cas de retard de projets, d'être investies dans d'autres projets sur le point d'être réalisés.

PEV CH

### Mots d'ordre du 12 févr. 2017

 <b>Naturalisation facilitée des étrangers</b>	<b>OUI</b>
<b>Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération</b>	<b>OUI</b>
<b>Réforme de l'imposition des entreprises III</b>	<b>NON</b>

Infos: [www.evpppev.ch/fr/votations](http://www.evpppev.ch/fr/votations)